

# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS du conseil communal de la commune de BOUS

## COMMUNE

Séance publique du 20 février 2018

## DE BOUS

Date de l'annonce publique de la séance: 05 février 2018

Date de la convocation des conseillers: 05 février 2018

Présences:

Carlo KÜTTEN, bourgmestre

Netty SIMON-KILL, Joé BEISSEL, échevins

Jos JOHANNNS, Pierre BRAUN, Patricia GONZALEZ, Bernd ZIMMER  
(à partir du point 5), Antonio DA COSTA ARAUJO, Aurore RÖSSLER,  
conseillers

Marc SCHMIT, secrétaire

Absent : Bernd ZIMMER, conseiller (jusqu'au point 4)

### Le Conseil Communal,

01. A unanimement approuvé le procès-verbal de la séance du conseil communal du 15 janvier 2018.

02. A unanimement approuvé trois déclarations de recette.

03. A pris note du budget rectifié 2017 et du budget 2018, tels qu'ils ont été approuvés sans la moindre modification par Monsieur le Ministre de l'Intérieur.

04. Organisation de l'éducation précoce pendant l'année scolaire 2018/2019

A pris note des explications et informations de l'échevine Netty Simon-Kill, présidente de la commission scolaire et du secrétaire communal relatives à une réunion de la commission scolaire du 17 janvier 2018 et plus particulièrement sur l'organisation de l'éducation précoce pendant l'année scolaire à venir et sur le règlement d'admission à l'éducation précoce.

Considérant qu'à défaut de locaux adéquats, le nombre de places disponibles dans l'éducation précoce est limité à 16 et considérant que le nombre d'enfants théoriquement admissibles à l'éducation précoce de l'année scolaire s'élève à 22, un sondage a été fait auprès des parents concernés. A l'heure actuelle, 17 enfants sont inscrits pour l'année scolaire 2018/2019 et les parents de cinq élèves ont informé la commune qu'ils n'entendent pas inscrire leurs enfants. Une offre de service de l'association Anne asbl, gestionnaire de la maison relais relative à l'accueil d'élèves pendant les heures de classe a été refusée en raison des charges manifestement disproportionnés par rapport aux besoins réels.

Après analyse de toutes les informations actuellement disponibles et après discussion générale, il a été décidé d'appliquer le cas échéant, c. à d. en cas de dépassement des places disponibles les dispositions du règlement communal modifié du 10 février 2015 réglant l'admission à l'éducation précoce de la commune de Bous et plus particulièrement son article portant sur les priorités d'admission.

#### 05. Discussion sur les éventuels besoins d'une crèche (supplémentaire) sur le territoire de la commune de Bous

La conseillère Aurore Rössler, sur demande de laquelle ce point a été porté à l'ordre du jour, a fourni des informations et explications sur la situation actuelle en matière de crèches sur le territoire de la commune de Bous et dans les communes avoisinantes, sur les difficultés des parents à trouver une place dans une crèche et sur les différences entre les crèches conventionnées et les crèches privées, surtout du point de vue frais d'inscription.

Sachant que 71 enfants âgés de moins de trois ans habitent actuellement sur le territoire de la commune de Bous et qu'une crèche privée dans la rue de la Fontaine à Bous a été fermée en automne 2017 (la commune n'a pas été informée des suites de l'affaire), les déficits en matière de structures d'accueil sont indéniables et une solution à moyen terme sera envisagée, de préférence en collaboration avec une commune avoisinante.

#### 06. Engagement d'élèves et étudiants pendant les vacances d'été

a. A décidé à l'unanimité des membres d'engager de nouveau des élèves et étudiants durant les vacances d'été 2018 et a unanimement arrêté les conditions d'admission à ce sujet.

b. A décidé à l'unanimité des membres de fixer la rémunération des élèves et étudiants en application des dispositions de la loi modifiée du 31 juillet 2006 portant introduction d'un Code du Travail et plus particulièrement son titre 5 portant sur l'emploi des élèves et étudiants pendant les vacances scolaires, à savoir à 80 % du salaire social minimum gradué en raison de l'âge.

#### 07. "Office Social commun Remich"

A approuvé à l'unanimité des membres présents une convention du 16 janvier 2018 entre le Ministère de la Famille et de l'Intégration, les collèges échevinaux des communes de Bous, Lenningen, Remich, Schengen, Stadtbredimus, Waldbredimus et l'établissement public "Office Social commun Remich" dans l'intérêt du fonctionnement et du financement des activités de ce dernier pendant l'année 2018.

#### 08. Convention PAP

A approuvé à l'unanimité des membres une convention 19 février 2018 entre le collège échevinal de la commune de Bous et les consorts Humbert, Weber et Weiss, les époux Welbes-Greiveldinger et les époux Fernandes Neves-Leite Campos, réglant les conditions et modalités de la réalisation d'un plan d'aménagement particulier portant sur des fonds sis dans la rue Paul Noesen respectivement la rue de Mondorf à Erpeldange et prévoyant la construction de 2 maisons unifamiliales jumelées.

#### 09. Convention collective des salariés à tâche manuelle - adaptations

A unanimement décidé de modifier avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2018 l'article 35 des dispositions de la convention collective des salariés de l'Etat du 19 décembre 2016, telle qu'elle est appliquée aux salariés à tâche manuelle de la commune de Bous.

#### 10. Commissions consultatives communales – désignation des présidents

a) A décidé avec huit voix pour et une voix contre une de désigner Monsieur Joé Beissel, viticulteur indépendant, domicilié à Bous et échevin de la commune de Bous comme président de la commission de l'aménagement, des bâtisses et d'urbanisation de la commune de Bous.

- b) A unanimement décidé de désigner Monsieur Robert Bour, instituteur de l'enseignement fondamental, domicilié à Bous comme président de la commission de l'environnement de la commune de Bous.
- c) A unanimement décidé de désigner Monsieur Claude Reckinger, fonctionnaire communal, domicilié à Bous comme président de la commission de la circulation et du transport de la commune de Bous.

#### 11. Plan pluriannuel de préfinancement

A décidé de prévoir les investissements suivants au plan pluriannuel de préfinancement:

Construction d'une nouvelle maison relais, redressement de la rue d'Oetrange à Bous, réaménagement de la rue de Luxembourg à Bous, construction de logements à coûts modérés, aménagement de pistes cyclables dans le cadre d'un concept général de mobilité, éventuelle installation d'une crèche en collaboration avec une commune avoisinante, éventuelle construction à moyen terme d'une nouvelle mairie.

La remise en état du terrain de football et plus précisément le renouvellement de la surface en gazon synthétique a été discutée sur intervention du conseiller Da Costa Araujo et des travaux sont envisagés en 2019.

#### 12. Divers

a. A pris note d'un courrier de Monsieur le Ministre de l'Intérieur du 12 février 2018 relatif au renouvellement des délégués communs au sein des comités des syndicats intercommunaux SIGI et SYVICOL et a procédé au vote par correspondance pour la désignation des délégués respectifs.

b. A pris note des informations du collège échevinal quant à une réunion de concertation de cet après-midi avec Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures François Bausch dans l'intérêt des projets suivants:

- reclassement de la rue de Luxembourg entre la rue de Stadtbredimus et la rue d'Oetrange à Bous et réaménagement de ce tronçon de la rue de Luxembourg
- redressement de la rue d'Oetrange à Bous
- remplacement des feux tricolores à Assel
- aménagement de pistes cyclables
- mesures anti-crues à Assel.

c. A pris note des informations quant à l'aménagement d'un chemin pédestre sur un terrain communal sis à la sortie de la rue Heisburgerhof à Assel en direction de la rue d'Oetrange. Il est prévu de charger les services de l'association sans but lucratif "Beschäftigungs Initiativ Réimecher Kanton" avec les travaux en question. Le conseiller Johanns a rappelé qu'une autorisation du Département de l'Environnement est requise pour ces travaux et a invité le collège échevinal à entamer les démarches nécessaires.

d. A avisé favorablement une proposition du collège échevinal quant à l'acquisition d'un local commercial de 40 m<sup>2</sup> dans l'immeuble résidentiel sis à côté de la mairie afin d'y installer le bureau de la recette communale, actuellement installé au premier étage du bâtiment du service d'incendie dans la rue de Luxembourg à Bous.

e. A pris note d'une proposition du collège échevinal quant à l'acquisition d'un terrain agricole sis directement derrière l'Ecole Centrale de et à Bous en vue de l'extension de la cour de récréation de cette dernière et a invité le collège échevinal à entamer des négociations avec les propriétaires concernés.

f. A pris note des explications et informations du collège échevinal quant à l'éventuel aménagement d'un trottoir entre Erpeldange et Rolling.

g. A pris note d'une intervention de la conseillère Rössler relative à la rédaction des rapports des commissions consultatives communales et plus précisément de sa demande quant à la mention des noms des membres ayant fait des interpellations ou propositions, demande qui n'a pas été retenue pour des raisons procédurales.

h. A pris note des informations du collège échevinal quant aux candidatures présentées pour le poste de salarié à tâche manuelle, dont le nombre s'élève à plus de 130.

i. La prochaine séance du conseil communal a été fixée au 27 mars 2018 à 17:00 heures.

### 13. Exploitation future de cuisine et du restaurant de la Maison Relais Bous

a. A pris note des informations et explications du collège échevinal et du secrétaire communal quant à l'exploitation de la cuisine et du restaurant de la Maison Relais Bous et plus précisément quant à l'intention du collège échevinal de ne plus soustraire ces prestations à une entreprise privée, mais de confier ces prestations à partir de la rentrée scolaire 2018-2019 à l'association Anne Asbl, actuel gestionnaire de la Maison Relais Bous.

b. A pris note des explications de l'ancien bourgmestre respectivement de l'actuel conseiller Jos Johanns et du secrétaire communal relatives à une perquisition exécutée par le Service de Police Judiciaire de la Police Grand-Ducale auprès de l'Administration communale de Bous dans une affaire concernant un fonctionnaire d'une autre commune, ayant prêté pendant de longues années ses services à la commune de Bous dans l'intérêt de l'exploitation de la cuisine et du restaurant de la Maison Relais Bous.